

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 28 septembre 2021, approuvant la cession des parcelles cadastrées AC48, AC119, ZI153, ZI154, ZI156 et ZI157 situées dans le parc d'activité de la Planque à Pont à Marcq/Ennevelin, d'une surface d'environ 6682m² à la société PROMIS JURE, pour un montant d'environ 226 000€ HT/HD

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial, l'effet de signer l'avant contrat et l'acte authentique relatifs à la vente, au profit de la société PROMIS JURE ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, des parcelles susvisées d'une surface d'environ 6682m², pour un montant total d'environ 226 000 € HT/HD, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette formalité.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 01 mars 2022

Philippe HOURDAIN
Président